

CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 5 juin, à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
rue Étienne Pallu à Tours,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : (19)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Philippe BEHAEGEL, Jean-François CRON, Gérard SERER, Christophe DUEAUX, Thierry BRUNET, Patrick MICHAUD.

Absents : (35)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLTTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Claude BORDIER, Marc ANGENAULT, Martine TARTARIN, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Jocelyn GARCONNÉT, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Deplhine BENASSY à Sylvie GINER

Éric MARTELLIÈRE à Hubert AZEMARD

Jacques PAOLETTI à Joël NAUDIN

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Bernard PILLEFER

Claude BORDIER à Marc LEPRINCE

Daniel SANS-CHAGRIN à Jean-François CRON

Geneviève GALLAND à Philippe GOUET

Bernard ESPUGNA à Jean-Claude THUILLIER

Christophe BAUDRIER à Thierry BRUNET

Isabelle GAUDRON à Patrick MICHAUD

Henry LEMAIGNEN à Pierre SOLON



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	3
Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence	3
Délibération n°1 : Décision modificative du budget 2025	3
Délibération n°2 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)	3
Délibération n°3 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher	4
Délibération n°4 : Évolution des statuts du SMO	4
Délibération n°5 : Évolution du règlement intérieur du SMO	4
Délibération n°6 : Évolution du catalogue de services Smart Val de Loire	5
Délibération n°7 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys	5
Délibération n°8 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées	6
Délibération n°9 : Convention de coopération entre Tours Métropole Val de Loire et Val de Loire Numérique pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa sur le périmètre de Tours Métropole Val de Loire	7
Délibération n°10 : Avenant numéro 3 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat sur le territoire de l'Indre-et-Loire	7
Délibération n°11 : Avenant numéro 4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre-Val de Loire et le Syndicat sur le territoire de Loir-et-Cher	8
Délibération n° 12 : Présentation du rapport d'activités 2024 du Délégué Val de Loire Fibre	9
QUESTIONS DIVERSES	12

La Présidente étant en visioconférence, Olivier LEGROS procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. La Présidente constate que le quorum est atteint (30 votants dont 13 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Philippe GOUET** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 12 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

Aucune décision n'a été prise par la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence depuis le Conseil Syndical du 5 juin.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 5 juin 2025. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 : Décision modificative du budget 2025

La Présidente précise qu'il s'agit d'une décision modificative qui n'affecte pas le budget.

Natacha LEVASSEUR indique que la première modification porte sur le budget principal. Il s'agit d'un ajustement de crédits d'amortissement puisque depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 a été mise en place ce qui implique d'abonder les crédits d'amortissement au prorata temporis. Cela prend en compte les acquisitions à date et une prévision sur le reste de l'année. Cela porte le montant à 12 025 €. Il y a des mouvements d'ordre entre les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement au compte 042-040 pour ce montant et, en contrepartie.

La seconde révision porte sur le budget annexe Très Haut Débit. Elle consiste également en un ajustement de crédits d'amortissement, selon la même méthode que précédemment. Cette fois, c'est pour une régularisation d'amortissements qui n'ont pas été effectués depuis 2020. Le montant est de 2 974 €.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Une deuxième révision porte sur des modifications au niveau des AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) et concerne le budget annexe Smart. Il s'agit de basculer des crédits de l'autorisation de programme relative au département d'Indre-et-Loire vers l'autorisation de programme relative au département de Loir-et-Cher. Les montants concernés sont de 6 658 euros au compte 2031 et de 11 090 euros au compte 2153. Il conviendra de réajuster ces crédits sur les crédits de paiement suivants, notamment en 2026, ce qui fait que ça ne change pas le montant global des autorisations de programme, que ce soit pour le Loir-et-Cher ou l'Indre-et-Loire.



La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Christophe DUVEAUX.

Délibération n°3 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

La Présidente indique que le contrat de groupe d'assurance des risques statutaires, souscrit auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher, arrive à terme le 31 décembre 2025. Il faut le renouveler. C'est un contrat dont la durée est de quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029. C'est un contrat classique qui a été passé dans de nombreuses collectivités.

Natacha LEVASSEUR précise que le prestataire retenu par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher est CNP Assurances. Les taux de cotisation avec le contrat actuel sont de 6,38 % pour les agents qui dépendent de la CNRACL et de 1,39 % pour les agents qui dépendent de l'IRCANTEC. Ces taux passeront avec le nouveau contrat à 6,19 % pour les agents qui dépendent de la CNRACL et à 1,50 % pour les agents qui dépendent de l'IRCANTEC.

Natacha LEVASSEUR indique avoir réalisé une simulation par rapport à une valeur constante au niveau de la masse salariale. Le montant de la cotisation passerait de 16 397,07 € en 2025 à 16 237,29 € soit une légère diminution de 159,79 €.

La Présidente soumet cette délibération au vote. **Éric MARTELLIÈRE** ne prend pas part au vote car il préside le Centre de Gestion de Loir-et-Cher. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Évolution des statuts du SMO

Délibération n°5 : Évolution du règlement intérieur du SMO

La Présidente précise que le Syndicat a une nouvelle AMO juridique pour le projet Smart Val de Loire qui rencontre d'ailleurs un vif succès. La Présidente souhaite partager avec l'Assemblée sa satisfaction sur l'avancement de ce projet. Elle a hâte d'être au 5 novembre prochain pour participer à la matinée consacrée aux premiers retours d'expérience Smart Val de Loire en espérant que la Région pourra prendre part au financement de ce projet, parce qu'aujourd'hui, les deux Départements ainsi que les communautés de communes financent. Les niveaux de contribution sont toujours attendus de la part de la Région et de l'Europe via le FEDER. Ces contributions sont d'autant plus attendues que ce projet contribue largement à des objectifs de développement durable. Une rencontre a eu lieu le 5 septembre dernier à Bauzy, une petite commune de Sologne dans le Loir-et-Cher mais très à la pointe, puisqu'ils pilotent à distance un grand nombre d'objets communicants tels des capteurs d'ambiance dans les bâtiments communaux, des compteurs d'eau, ce qui leur a permis de faire des économies d'énergie substantielles en peu de temps. Il s'agit donc d'une démarche environnementale importante. Le projet Smart Val de Loire mérite donc d'être soutenu pour sa contribution à des objectifs de développement durable.

Olivier LEGROS ajoute que les services proposés dans le cadre du projet Smart Val de Loire sont bien sûr tournés vers les membres mais l'objectif est de pouvoir contractualiser avec des structures comme des syndicats métiers, des syndicats d'eau, des syndicats d'ordures ménagères, etc., qui ne sont pas membres du SMO.

L'analyse de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat incite à faire évoluer à la marge les statuts du SMO pour mieux sécuriser ces partenariats. Il était prévu au départ de considérer toutes ces structures qui ne sont pas membres fondateurs du syndicat comme des membres associés. Ce modèle, selon l'Assistance à



Maîtrise d'Ouvrage, n'est pas pertinent. Il est donc proposé de changer notre approche initiale et de supprimer cette notion de membre associé. En revanche, il est écrit très clairement dans les statuts que les services peuvent être commercialisés auprès de structures, qu'elles soient publiques ou privées, dès lors qu'elles interviennent dans le cadre de missions d'intérêt général. Cela va permettre de contractualiser avec des syndicats métiers tels les syndicats d'eau ou les syndicats d'ordures ménagères ou avec des sociétés privées prestataires ou délégataires de services publics et qui agissent pour le compte de structures publiques.

La Présidente ajoute que cela ouvre des perspectives pour le développement du Smart.

Olivier LEGROS explique que l'objectif est de supprimer la notion de membre associé et de membre fondateur. Il y a juste des membres et des structures publiques ou privées avec lesquelles le SMO va pouvoir conventionner dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, un SPIC. Pour mémoire, ce SPIC a été bâti sur un constat de carence. La modification proposée porte à la fois sur les statuts et sur le règlement intérieur. Ces modifications proposent des modalités différentes pour poursuivre le projet initié.

La Présidente précise que cela va permettre de sécuriser juridiquement l'approche du Syndicat.

Olivier LEGROS explique que la Commission des Territoires Durables et Connectés regroupe à la fois les membres du Syndicat qui auront souscrit à cette compétence facultative sur le Smart ainsi que les autres structures potentiellement bénéficiaires citées à l'instant. Ces différentes structures siégeront à cette commission.

La Présidente soumet ces délibérations au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°6 : Évolution du catalogue de services Smart Val de Loire

La Présidente indique que la modification proposée au niveau du catalogue de service consiste tout d'abord à ajouter un nouveau tarif pour permettre la data visualisation des compteurs d'eau. Le nouveau tarif est beaucoup plus attractif, de façon à favoriser le recours à la plateforme de data visualisation pour le cas d'usage de la télérèlage des compteurs d'eau.

Autre évolution afin de se mettre en cohérence avec l'évolution statutaire objet de la délibération précédente : le catalogue faisait initialement référence aux « membres fondateurs » et aux « membres associés ». Le Syndicat s'adresse désormais aux « membres du SMO » et aux « autres bénéficiaires ».

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys

Aurélie BOISSIER explique que la communauté d'agglomération Agglopolys s'était engagée au printemps 2024 dans une expérimentation Smart sur la télérèlage des compteurs d'eau, sur le périmètre de la commune de Marolles. L'enjeu était de faire un essai sur une centaine de compteurs. Cette expérimentation a convaincu les élus et les services de s'engager dans une extension du périmètre pour la télérèlage des compteurs d'eau et de s'appuyer sur l'infrastructure LoRa qui va être construite par le syndicat pour y parvenir. La convention proposée ici prévoit le déploiement de 44 passerelles LoRa sur le périmètre de la Régie d'eau d'Agglopolys d'ici 2027. Le Département de Loir-et-Cher contribue aux côtés du SMO et d'Agglopolys au financement de cette infrastructure. Les contributions financières de la Région et de

l'Europe au titre du FEDER font toujours l'objet de discussions. Sur ce premier périmètre, un volume de 5 000 compteurs pourraient se connecter au réseau public LoRa. Une extension de ce périmètre est envisagée à compter de 2027. Le déploiement va se caler sur le rythme de remplacement des compteurs d'Aggropolys. La délibération d'Aggropolys est prévue pour le 7 octobre.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées

Aurélie BOISSIER précise qu'il s'agit d'un cas d'usage différent. Le SMO s'engage dans le déploiement d'un réseau LoRa quand il y a un projet sur le territoire. Là, le projet est venu de la commune de Montlouis, qui va utiliser des objets connectés pour gérer ses bâtiments municipaux. La communauté de communes s'est engagée à déployer un réseau LoRa sur l'intégralité de son périmètre. Bien évidemment sur Montlouis, mais aussi sur les autres communes, de façon à ce que les autres communes puissent également bénéficier d'une infrastructure LoRa si elles souhaitent mettre en place un projet d'objets connectés. Le volume de passerelles est assez modeste (onze passerelles). Les premiers capteurs qui seront installés sont ceux qui vont permettre la gestion des bâtiments. Le besoin initial est estimé à environ 200 capteurs. Bien évidemment, il y aura potentiellement d'autres cas d'usages sur ce territoire, puisqu'on est, comme pour les autres territoires, sur un réseau qui peut être mutualisé, avec d'autres cas d'usage qui viendraient s'ajouter à ceux de départ. Pour Touraine-Est Vallées, la délibération est prévue le 25 septembre 2025.

La Présidente indique qu'il est important de rappeler, comme l'a fait Aurélie à juste titre, le point suivant : la mutualisation de ce réseau LoRa est un vrai plus. Pouvez-vous donner des exemples précis de mutualisation permise par ce réseau ?

Aurélie BOISSIER répond que sur le périmètre de la communauté de communes de Chinon Vienne et Loire, le projet a démarré avec l'éclairage public avec le Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire. Tandis que le SMICTOM, le Syndicat d'Ordures Ménagères du Chinonais, va équiper plusieurs points d'apport volontaire de capteurs qui vont se connecter au réseau Smart du Syndicat d'Énergie.

La Présidente ajoute que ce n'est pas encore actif, mais c'est prévu.

Philippe GOUET souhaite savoir si concernant la gestion des bâtiments, est-ce pour le chauffage et l'éclairage ?

Aurélie BOISSIER explique que c'est pour le chauffage et la mesure de l'ambiance dans les salles, la mesure du taux de CO2 notamment.

Olivier LEGROS ajoute que la commune de Montlouis a attribué un marché de performance environnementale à la société Dalkia. Dans ce contexte, il convient de mettre en place un certain nombre d'objets connectés dans les bâtiments communaux et de les connecter au réseau public LoRa.

La Présidente explique que cela commence par les besoins de la commune de Montlouis, mais l'objectif, dans un futur très proche, est de couvrir l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Touraine Est Vallées.

Olivier LEGROS ajoute que parmi les cas de mutualisation possibles sur cette communauté de communes, le long du Cher, il pourrait y avoir des capteurs complémentaires à ceux de la métropole, pour les besoins du Nouvel Espace du Cher. Ce sont des cas d'usages qui ont été identifiés.



Il y a aussi des besoins qui concernent les bâtiments du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, les collèges notamment, qui sont sur le périmètre de la communauté de communes et qui pourront être équipés d'objets connectés au réseau LorA du SMO et fournir des données à la société Engie, attributaire du Conseil départemental dans le cadre d'un contrat de performance environnementale.

La Présidente indique que ces cas d'usage ont été évoqués lors d'une rencontre récente avec Monsieur MORETTE.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 : Convention de coopération entre Tours Métropole Val de Loire et Val de Loire Numérique pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa sur le périmètre de Tours Métropole Val de Loire

Olivier LEGROS indique que le point de départ de cette coopération est le contrat de performance environnementale que le conseil départemental d'Indre-et-Loire a attribué à la société Engie. Engie doit mettre en place des indicateurs pour mesurer les consommations d'énergie et interagir avec la gestion technique de bâtiments sur l'ensemble du patrimoine du conseil départemental. Cela représente 120 bâtiments. Un grand nombre de ces bâtiments sont situés sur le territoire de la Métropole de Tours. Le territoire métropolitain accueille par exemple l'hôtel du département, de nombreux bâtiments annexes et plusieurs collèges.

Engie était désireux de disposer d'une offre unifiée et d'un interlocuteur unique pour connecter ses objets communicants. Les discussions avec la Métropole de Tours ont permis de parvenir à ce projet de convention par lequel le Syndicat est porteur de cette offre de services unifiée vis-à-vis d'Engie ou de tout autre partenaire agissant dans un contexte similaire, tout en utilisant le réseau LoRa de la métropole. Cette convention permet de mutualiser dans les deux sens, parce qu'il y aura aussi, peut-être, des bâtiments de la métropole qui utiliseront le réseau LoRa du Syndicat. Il s'agit d'un échange potentiel de connectivité et le Syndicat est autorisé par la métropole à commercialiser la connectivité et les ressources techniques qu'ils vont déployer sur leur propre territoire. Tours Métropole doit normalement délibérer, le 3 novembre prochain, sur cette convention.

La Présidente précise que le travail est très fluide avec les agents de la métropole notamment sur la fibre et le Wifi public.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Avenant numéro 3 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat sur le territoire de l'Indre-et-Loire

Olivier LEGROS indique qu'à l'instar de ce qui a été fait avec les conseils départementaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Syndicat a finalisé des avenants avec les services de la Région pour faire le bilan des dispositifs qui avaient été initiés en 2018 ou 2017, voire un petit peu avant sur le Loir-et-Cher pour le financement du Très Haut Débit. Ce bilan est proposé dans un avenant quatre pour le Loir-et-Cher, car la convention initiale avait été passée avec Loir-et-Cher Numérique, alors que c'est un avenant trois qui est proposé sur l'Indre et Loire.

Un bilan a été fait. Les contributions des différents acteurs et les montants des investissements ont été partagés. Il est mis en évidence, tout comme c'était le cas avec les conseils départementaux d'Indre-et-Loire

et de Loir-et-Cher, un trop-perçu. Ce qui est réellement dû par la région au titre du projet THD en Indre-et-Loire est un montant de 3 627 332 €. Or la Région a versé 7 041 308 €. Il y a donc un trop perçu de 3 413 976 €. Les raisons de ce trop-perçu résulte du fait que la négociation de la DSP fibre et le niveau de participation de l'État ont été plus favorables que ce qui avait été anticipé au départ. Le Syndicat attend d'avoir finalisé le déploiement pour avoir la vision des coûts réels et arrêter le bilan.

Il y a une tranche conditionnelle en 2029 dans l'échéancier de remboursement du trop perçu parce que la Région comme les Départements ont consenti à partager le risque inhérent à la non-perception de la totalité du financement de l'État qui ne devrait être connu de manière ferme et définitive qu'en 2028. Cette tranche 2029 est donc conditionnelle, non pas dans son principe, mais dans son montant. Le passage en commission permanente de la région est prévu le 15 octobre.

La Présidente précise que le remboursement de ce trop perçu a constitué, pour plusieurs collectivités, EPCI ou Conseils départementaux, dans une période où le montage du budget est compliqué, une opportunité, pour pouvoir contribuer au financement du projet Smart Val de Loire. La Présidente souhaite que la Région puisse s'en inspirer et faire de même. Elle profite de la présence de Delphine Benassy pour qu'elle veuille bien passer ce message au Président de Région. Le trop perçu sur le Très Haut Débit est souvent et pour la Région en particulier très significatif en tout cas bien supérieur au besoin de financement pour le smart. La Présidente espère que la Région sera représentée le 5 novembre au matin à Blois pour écouter les retours d'expérience des collectivités qui ont expérimenté les dispositifs Smart Val de Loire et que les élus présents pourront prendre conscience des enjeux et opportunités de transformation et d'innovation, de contribution au développement durable, que constitue ce projet.

Delphine BENASSY indique que jusqu'à présent, la position du Président du Conseil régional n'était pas celle-ci, qu'il était plutôt en faveur du versement des sommes, dans un contexte budgétaire qui fait que les ressources sont tronquées. Une participation de la Région au projet Smart pourrait se faire dans le cadre des conventions Région - Département.

La Présidente explique ne pas être favorable au recours aux conventions Région Département car cela fait payer deux fois aux Conseils départementaux. La Présidente pense que le projet Smart mérite un financement spécifique et significatif de la Région notamment pour la contribution qu'il apporte en matière de développement durable. De plus, le Syndicat a toujours fonctionné avec un financement des projets équilibré entre les membres. La Présidente ne va pas s'étendre sur le sujet. Elle compte sur Delphine Benassy pour faire passer ces messages importants au Président de Région.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11 : Avenant numéro 4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre-Val de Loire et le Syndicat sur le territoire de Loir-et-Cher

La Présidente indique que cet avenant est comparable au précédent qui concernait l'Indre-et-Loire. Ici c'est entre la Région et le Loir-et-Cher.

Olivier LEGROS précise qu'il y a un trop perçu qu'il est prévu de rembourser selon l'échéancier proposé avec une délibération à venir de la Région.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 : Présentation du rapport d'activités 2024 du Délégué Val de Loire Fibre

10h20 : Départ de Pierre SOLON

La Présidente laisse la parole à Olivier Legros puis dira quelques mots après, par rapport aux différentes dispositions, les comptes rendus, le courrier, etc.

Olivier LEGROS explique que c'est un exercice fait annuellement. Le délégué remet, normalement en juillet, un rapport annuel de délégation de service qui couvre à la fois les aspects opérationnels, les aspects financiers et les aspects commerciaux. Ce rapport a été donné en annexe. Si certaines ne l'ont pas reçu, n'hésitez pas à le demander car c'est un élément important du suivi de la délégation de service public. Le Syndicat en fait une analyse avec l'aide de l'AMO et les éléments de cette analyse ont également été fournis aux élus.

25 000 nouveaux foyers ont été rendus éligibles au cours de l'année 2024. C'est un taux de progression assez faible par rapport aux deux années précédentes, au cours desquelles il y a eu des déploiements massifs. En 2024, les secteurs les plus compliqués, les moins denses ont commencé à être desservis. Par conséquent, le rythme de déploiement a diminué. Au 31 décembre 2024, il y avait 336 000 foyers ou entreprises éligibles à la fibre. En terme de projection et concernant le déploiement, ce chiffre est au-delà de ce qui avait été estimé parce qu'il y a eu des foyers nouveaux dont l'ampleur des déploiements nécessaires au départ du projet ont été sous-estimés. Le terme « BP avenant 6 » fait référence au Business Plan (BP ou plan d'affaires) actualisé dans le cadre de l'avenant six.

En termes de commercialisation, 184 000 foyers ou entreprises ont été câblés dont 175 392 ont un contrat actif au 31 décembre. Cela représente un taux de pénétration de 52 %. Ce taux est inférieur à ce qui avait été estimé au niveau du plan d'affaires mais qui se rapproche de la moyenne nationale soit 60 %. Aujourd'hui, bientôt un an après, ce taux s'approche de 60 %. Une communication va être faite autour du 200 000^e foyer ou entreprise.

La Présidente précise que ce n'est pas une opération réalisée par le syndicat mais par Val de Loire Fibre. Le délégué a prévu de marquer le point d'étape du 200 000^{ème} abonné à la fibre. Cela ne se fera pas sous la forme d'un événement comme cela a pu être le cas sur les étapes précédentes, comme le 110 000^{ème} abonné ou les 320 000 foyers éligibles célébrés au Domaine de Candé. Cette fois-ci une séquence vidéo a été faite et sera mise en ligne prochainement. Elle va permettre de valoriser les offres de la DSP dédiées aux professionnels qui peinent à trouver leur marché.

Olivier LEGROS indique qu'en l'espace de neuf mois, entre le 31/12/2024 et aujourd'hui, le nombre de foyers abonnés est de 175 000 à 200 000. Cela montre la dynamique. Le taux de pénétration approche celui de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 60 % sur ce réseau.

Concernant les éléments relatifs à l'exploitation, il est possible de suivre les taux d'échec de raccordement. 50 % des raccordements doivent être réalisés dans un délai de dix jours ouvrés. Le constat est que le délégué est bon tous les trimestres, avec 73 %, 70 %, 75 %. En revanche, sur le deuxième indicateur (95 % des raccordements doivent être réalisés dans un délai de 25 jours), ce taux se situe en dessous au premier trimestre et au dernier trimestre de l'année 2024. Globalement, le taux est correct sur la moyenne de l'année 2024. Sur l'exploitation-maintenance du réseau, il n'y a pas de fait marquant. Une amélioration entre 2023 et 2024 qui constitue une meilleure année en termes de qualité de service. De plus, il y a des maintenances préventives. D'ailleurs, Gaëtan présentera tout à l'heure un retour d'expérience sur un incident climatique qui a impacté le réseau fibre à côté de Chambord.

Lumière et le délégataire ne sont pas mauvais. Ce qui est compliqué dans la qualité de service, c'est qu'une partie de la non-qualité est potentiellement imputable aux opérateurs commerciaux, et c'est difficile, dans la perception de l'usager, de faire la part des choses entre ce qui relève de l'opérateur d'infrastructure et ce qui relève de l'opérateur commercial. Malgré tout, il y a des indicateurs qui sont suivis et sont analysés dans les rapports annuels.

Concernant le rythme d'investissement, l'essentiel de l'investissement a été mené sur les années précédentes. Il s'agit d'un palier en termes d'investissements annuels même si 2024 est encore une année importante. En cumulé depuis le démarrage de la construction, le montant de l'investissement est de 474 millions d'immobilisations brutes.

Concernant le réalisé et le prévisionnel en termes de chiffre d'affaires, le réalisé est en deçà de ce qui était prévu au plan d'affaires. Il était prévu en 2024, donc en année sept de la DSP, 46 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une part importante liée au marché des entreprises. Or, les entreprises ne souscrivent pas aux offres professionnelles et se contentent d'offres grand public. Autant sur la partie grand public, on n'est pas trop loin de l'objectif, autant sur la partie entreprises, il y a un vrai delta entre ce qui avait été imaginé en termes de commercialisation et ce qui est réalisé. D'où l'intérêt d'une communication dédiée aux entreprises à l'occasion du 200 000^{ème} abonné, pour essayer de promouvoir les offres entreprises. Ce n'est pas en termes de nombre de prises que le décrochage s'opère, mais en termes de chiffre d'affaires.

Philippe GOUET souhaite connaître l'explication de ce constat en dehors de la communication?

Olivier LEGROS indique que les entreprises se contentent souvent d'offres grand public, qu'elles aménagent avec des solutions de repli, en cas de panne, en 4G ou en 5G. L'essentiel des entreprises, ce sont des artisans, des PME, des TPE, qui n'ont pas forcément les moyens ou ne voient pas l'intérêt de payer plus cher une offre fibre qui est globalement performante même sur une offre Grand Public. Mais lorsque ces entreprises sont confrontées à des incidents qui les impactent pendant plusieurs jours qui génèrent une perte de recettes et de chiffre d'affaires qui peut être significative alors il n'est pas rare qu'elles se décident à migrer vers des offres entreprises avec des garanties de temps de rétablissement.

Le compte de résultat présente une augmentation significative des charges d'exploitation. Cette augmentation s'explique par le fait qu'avec le passage de TDF à Lumière, un certain nombre de frais étaient considérés comme de l'investissement, tels un droit d'usage de longue durée à un certain nombre de services. Avec la gouvernance de Lumière, certaines de ces dépenses sont désormais considérées comme des dépenses de fonctionnement. C'est le cas notamment de certaines charges qui apparaissent en charges d'exploitation. Cela modifie un peu les équilibres, mais cela ne perturbe pas fondamentalement l'équilibre global de la DSP. Les charges d'exploitation sont donc devenues relativement importantes.

Sur le résultat, l'écart se creuse entre les résultats réels et les résultats tels qu'ils avaient été imaginés au plan d'affaires de référence. Le résultat net cumulé est de -29 millions d'euros soit 18 millions de moins que ce qui avait été prévu en cumulé. La société de projet est donc encore loin de la profitabilité. Pour ceux qui y participeront, un zoom plus significatif sera fait en commission de contrôle financier, qui est prévue le 1^{er} décembre prochain. Notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage apportera son expertise et détaillera un peu ces questions. Il y a des détails également dans le rapport annuel et dans l'analyse qui en est faite. Si cette situation devait se prolonger dans les années qui viennent, ce serait un sujet de préoccupation, mais aujourd'hui, c'est normal que la délégation de service public soit déficitaire. Si cette tendance devait se confirmer, cela pourrait être un sujet de préoccupation. Par ailleurs, il a été demandé au délégataire de fournir un plan d'affaires actualisé que le Syndicat espère avoir pour la Commission de contrôle financier.

La Présidente confirme qu'à ce stade du déroulement de la DSP, il n'y a pas de crainte à avoir.

Delphine BENASSY souhaite savoir quel est l'impact de ce retard de chiffre d'affaires pour le syndicat ?

Olivier LEGROS indique que pour le moment, il est neutre, mais si la profitabilité devient un sujet, cela pourrait gréver un certain nombre d'investissements, de renouvellements, etc. Cela pourrait donc devenir un sujet de préoccupation si le délégataire ne parvenait pas assez rapidement, peut-être pas dès l'année prochaine, mais au moins d'ici deux ou trois ans, à la profitabilité, donc à ce qu'on appelle le petit équilibre, quand les résultats de l'année sont positifs. Il y a aussi le grand équilibre lorsqu'on a un résultat net cumulé positif. C'est normalement au bout d'une dizaine d'années, sur une délégation comme la nôtre. On s'en approche, car c'est le septième exercice. La profitabilité devrait se rapprocher, peut-être pas l'année prochaine, mais l'année d'après. C'est un point de vigilance.

La Présidente indique que pour ce qui est de l'équilibre du Syndicat à présent, une vision prospective est réalisée tous les ans avec l'aide de l'AMO qui intervient notamment en amont du débat d'orientation budgétaire. Comme cela a été constaté l'année dernière, il n'y avait pas de sujet, mais il faut toujours rester vigilant, surtout actuellement.

Olivier LEGROS revient au rapport annuel de la DSP et indique qu'il ne s'agit pas d'approuver mais de prendre acte du rapport annuel 2024 de la délégation de service public.

La Présidente demande s'il y a des questions sur ce rapport annuel de la DSP ?

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie Olivier, pour cette présentation, car le rapport était très complet, et pour en faire une synthèse, ce n'était pas facile.

La Présidente souhaite ajouter que le Syndicat continue d'aller à la rencontre des communautés de communes sur la fin des déploiements fibre. Il doit en rester deux ou trois à faire entre le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire. Lors de ces instances très importantes est évoqué le sujet des raccordements complexes. La Présidente indique avoir écrit récemment à la Présidente de l'ARCEP dans la continuité de la rencontre organisée au début de l'été avec l'ARCEP au sénat, grâce à l'appui de Bernard PILLEFER. Elle rappelle que l'objectif est de mettre en place des financements par le biais d'un mécanisme de péréquation qui permettrait à chacun des abonnés à la fibre de contribuer très modestement au financement des raccordements des foyers et entreprises qui sont en situation de raccordements complexes. Aujourd'hui, Val de Loire Fibre s'était engagé, sans attendre ce mécanisme de péréquation, à financer une partie des raccordements complexes. L'enveloppe initialement prévue était de 500 000 €. Aujourd'hui, 1,2 millions d'euros ont été débloqués. C'est plutôt un indicateur positif.

Une discussion récente avec le président d'une communauté de communes d'Indre-et-Loire a permis de mettre en avant une inquiétude par rapport au déploiement de la fibre. Ce Président avait besoin d'éléments. Suite à cet échange, Olivier Legros a été chargé de préparer un courrier à tous les EPCI pour qu'ils puissent le relayer aux mairies. L'objectif de ce courrier était de rassurer les élus sur l'engagement du Syndicat à aller au bout du déploiement de la fibre et aussi de faire de la pédagogie sur plusieurs sujets qui sont familiers aux élus du Syndicat qui connaissent les sujets mais qui sont sources d'incompréhension pour les autres élus. Si il n'y a pas de communication, il peut y avoir une crainte, il peut y avoir une angoisse parmi les collègues élus. Il faut être prudent notamment avec les discours des techniciens qui interviennent aux domiciles qui ne tiennent pas toujours les bons discours.

Une copie de ce courrier sera transmise de façon à ce que vous puissiez être informés de tout ce sur quoi le Syndicat s'engage et qui est partagé habituellement en Conseil syndical. Ce courrier semble important, compte tenu du contexte politique aujourd'hui anxiogène notamment vis à vis des situations financières. Ce courrier a pour but de rassurer et de donner aux élus à la fois un état des lieux précis de la situation sur le territoire mais aussi des éléments de langage pour bien expliquer les choses à leurs administrés.

QUESTIONS DIVERSES

Point Smart

Aurélie BOISSIER explique que 26 passerelles LoRa ont été déployées, beaucoup sur l'Indre-et-Loire, en raison du projet qui se déploie sur la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. En Loir-et-Cher, les études démarrent ou vont démarrer sur les territoires qui ont pris la décision de mener des déploiements d'envergure, notamment, sur Grand Chambord et sur Aggropolis. Donc, les choses vont s'équilibrer entre les deux départements. Le nombre d'objets connectés poursuit sa progression. Il s'agit toujours d'objets connectés liés aux expérimentations, pour le moment. Une phase technique de migration entre deux prestataires est en cours puisque l'on va passer d'Ubicity à Sogetrel. Un travail est fait sur des outils de suivi du projet qui seront mis à disposition des élus avec notamment une cartographie des passerelles LoRa déployées ou en cours de déploiement, consultables dès à présent via le lien noté dans la présentation. Un autre outil est en cours de finalisation. Il permettra de visualiser sur une carte les projets en cours avec des données sur chacun des projets tels les contacts du porteur de projet. Ce sera un outil vraiment intéressant à consulter pour les collectivités qui souhaitent se renseigner sur les projets et les cas d'usage qui les intéressent.

La Présidente explique qu'il s'agit d'un bon support de communication.

La Présidente souhaite faire un rapide retour sur l'événement qui a eu lieu à Bauzy le 5 septembre dernier. Cela a été un très bel événement. Le retour est très positif. Henry Lemaignen, qui n'est pas là aujourd'hui, a été particulièrement brillant en tant que Maire de Bauzy et élu de la communauté de Communes Grand Chambord dans la présentation de ce qui a été mis en place sur sa commune et notamment sur la télérelève des compteurs d'eau. Cette présentation était très pédagogique, très ludique. Les personnes qui ne connaissent absolument rien à ce monde du Smart Territoire ont bien compris les finalités, et c'est bien ça le plus important. Cette communication a été importante puisque, dans les jours qui ont suivi l'événement de Bauzy, nous avons été à Mer pour rencontrer les élus de la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Ils sont très intéressés pour venir voir ce qui a été fait sur le territoire voisin à Grand Chambord.

Aurélie BOISSIER ajoute que c'était un temps important de pédagogie, tant vis-à-vis des élus que vis-à-vis de la presse. Le Syndicat espère que ce sera inspirant pour d'autres acteurs du territoire.

La Présidente précise avoir beaucoup apprécié le caractère concret de la communication. Nous étions par exemple dans une salle où il y avait déjà un capteur et il était possible de visualiser, en temps réel sur un ordinateur, le taux de CO2 dans la pièce. C'est ça qui est important dans le développement du Smart Territoire, parce que cela peut paraître, et c'est bien normal, un concept un peu lointain pour certains de nos administrés, et même de nos collègues élus, mais il est facile de mettre en évidence des résultats très concrets.

Le Présidente souhaite évoquer le prochain événement important organisé par le Syndicat au sujet du projet Smart Val de Loire. Le 5 novembre prochain au matin est organisé à la Cité du Numérique à Blois un événement consistant à faire témoigner les élus des territoires ayant réalisé des expérimentations Smart. Parmi les intervenants, il y aura Jean-Luc DUPONT Président du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire qui

parlera d'éclairage public sur la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, Sylvia GAURIER, maire d'Azay-le-Rideau. Des capteurs ont été mis en place sur sa commune pour gérer plusieurs bâtiments publics. Ces retours d'expérience (RETEX) seront particulièrement intéressants. On peut en effet avoir les meilleures idées du monde, mais si ça ne fonctionne pas, ça ne sert à rien. Là, ce sera différent, les intervenants raconteront leur vécu, leurs réussites, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et comment ils les ont levées. Le Présidente remercie par avance les services du SMO d'avoir organisé ce RETEX, parce que ce n'est pas facile. Cela va être quelque chose de très professionnel. Olivier dira quelques mots par rapport à l'organisation technique mais cette matinée sera importante pour le projet Smart.

Olivier LEGROS apporte quelques précisions sur l'organisation de cet évènement : des tables rondes regrouperont des intervenants (élus et agents des territoires d'expérimentation) qui partageront leurs expériences. Des petits reportages vidéo qui sont en cours de tournage actuellement ou qui vont démarrer tout début octobre permettront de décrire, images et témoignages à l'appui, de ce qui a été fait. Le Syndicat travaille sur cet événement avec Val de Loire TV, qui va réaliser les contenus audio-vidéo, les captations, les interviews et les prises d'images, et qui va également assurer l'animation. Une journaliste animera l'événement. On compte sur votre présence et également sur votre relais auprès de vos territoires, car l'enjeu est que les gens qui l'ont vécu en parlent à ceux que cela intéresse. L'idée est de toucher le maximum d'élus locaux. Évidemment, on va rentrer dans une période électorale, ce qui n'est peut-être pas propice aux décisions, mais cela peut inspirer pour élaborer des programmes électoraux, donc la période n'est peut-être pas si mauvaise que cela. Vous avez un lien sur la présentation pour vous inscrire, et on vous invite à le faire et à relayer cette information auprès des élus de vos territoires.

Aurélie BOISSIER indique qu'une invitation a été envoyée par mail.

La Présidente invite les élus à venir car cette journée va être très intéressante.

Point THD

Gaëtan GRÈVE présente les chiffres et les tableaux de bord habituels. Comme cela a été évoqué plus de 200 000 foyers ont été raccordés avec un rythme hebdomadaire d'un peu moins de 500 foyers raccordés chaque semaine. Le rythme est inférieur à celui constaté auparavant mais il demeure soutenu et c'est une bonne chose car il faut pouvoir migrer le plus grand nombre d'abonnés désireux de maintenir une connexion fibre de leur domicile du cuivre vers la fibre optique.

Autre point et pour information, il ne reste que six communes en dessous des 95 % de complétude.

Un autre point à évoquer concerne un élément de langage important qui est issu d'une recommandation de l'ARCEP d'avril 2025. L'ARCEP a souhaité clarifier l'obligation de complétude faite aux opérateurs d'infrastructures comme Val de Loire Fibre, avec deux notions importantes.

La première, c'est la notion de refus de tiers. Un refus de tiers, c'est un blocage qui empêche le déploiement du point de branchement optique à proximité des foyers devant être desservis. Dans ce cas, les adresses ne peuvent pas être éligibles. Derrière ce terme de refus de tiers, peut se cacher différentes situations. Il peut y avoir aussi des difficultés avec certains immeubles où il est nécessaire de poser le point de branchement à l'intérieur de l'immeuble. Il peut notamment y avoir un fourreau bouché sur le domaine privé qui empêche de desservir cet immeuble. C'est alors au syndic et aux propriétaires de gérer cette situation. S'ils ne souhaitent pas la gérer tout de suite, c'est considéré comme un refus de tiers. Un refus de tiers n'est pas forcément définitif. On peut également avoir des refus de déploiement en façade.

Le deuxième type de blocage important défini par l'ARCEP est les gels commerciaux. Un gel commercial intervient une fois que le point de branchement est posé et que les foyers sont éligibles mais que l'on rencontre une difficulté dans la phase de raccordement des foyers. Typiquement, toutes nos situations de raccordements complexes, dont on a amplement parlé au cours des précédentes instances font l'objet de

gels commerciaux. Dans ces situations, l'adresse est gelée temporairement dans l'attente des travaux nécessaires. Dans ces cas, c'est de la responsabilité de Val de Fibre. Il peut aussi y avoir des gels commerciaux liés à des tiers, toujours sur des travaux sur le domaine privé ou des problèmes de façades, d'élagage, etc.

L'ARCEP attend des opérateurs qu'ils fassent leur meilleur effort dans la négociation pour lever les obstacles à l'éligibilité ou au raccordement mais également qu'ils documentent tout ce qui est fait. C'est aussi notre rôle en tant qu'autorité délégante d'ailleurs mais cette recommandation de l'ARCEP nous donne un fondement réglementaire pour maintenir nos exigences vis-à-vis de notre délégataire. Val de Loire Fibre, envoie d'ailleurs des lettres en recommandé à destination des gestionnaires de biens immobiliers et des propriétaires pour établir la preuve de ses relances en vue de la signature des conventions. C'est le processus défini par l'ARCEP. Et puis, le partage d'information est un élément important : l'ARCEP demande de bien lister les situations en refus ou en gel commercial. Il reste, d'après Val de Loire Fibre, environ 300 foyers à desservir. Ce sera terminé à l'automne et tout le reste va passer dans les catégories présentées.

Actuellement il y a 2 000 foyers - ce qui est assez peu par rapport aux 340 000 foyers éligibles, mais cela reste des foyers à desservir même si ça reste un objectif important - pour lesquels Val de Loire Fibre a rencontré des blocages et qui vont être classifiés à court terme en refus de tiers. Cela ne signifie pas qu'ils ne pourront jamais avoir la fibre, mais qu'il n'y a plus d'actions de Val de Loire Fibre, puisqu'ils auront fait des relances et envoyé des recommandés. Ce qui est demandé à Val de Loire Fibre en espérant que cela soit mis en place d'ici la fin de l'année est de partager cette information sur le serveur d'éligibilité, et donc que ces foyers soient identifiés et qu'ils puissent même pouvoir saisir un formulaire, pourquoi pas, au même titre que ce qui se fait sur les constructions neuves, pour pouvoir dire « on veut que notre situation soit débloquée. » Cela pourrait être un gestionnaire d'immeuble qui informe via ce formulaire qu'il a fait les travaux, et cela relancerait le processus pour déployer la fibre.

La Présidente indique qu'il est rassurant d'avoir des chiffres précis sur chaque raison de blocage, ce qui veut dire que les dossiers sont bien suivis. Ce ne sont pas des chiffres globaux, les détails sont visibles. L'attente d'un enfouissement de réseau représente 7 % des causes de non complétude. Il va falloir bien sûr gérer et traiter ces situations mais c'est rassurant parce que le Syndicat a le détail précis de tous ces refus.

Gaëtan GRÈVE acquiesce et indique que la majorité des gels commerciaux c'est-à-dire les fameux raccordements complexes sont bien identifiés. Toutes ces données apparaissent dans le fichier de commercialisation qui est partagé par Val de Loire Fibre à tous les opérateurs commerciaux. C'est ce qui est demandé par l'ARCEP, en termes de transparence et de partage d'informations.

Un lien vers l'observatoire Très Haut Débit de l'ARCEP pour le 2ème trimestre 2025 a été ajouté à la présentation. La carte des déploiements en France apparaît faisant apparaître notamment les zones blanches. Une comparaison entre les abonnements ADSL avec ceux de la fibre optique est visible. En 2022, s'observe un changement, tandis que des projections montrent qu'on va vers le 100 % fibre. Des comparatifs d'avancement par rapport au territoire national permettent d'observer la bonne place de notre territoire. Au niveau départemental, sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, sur la zone d'initiatives publiques, le démarrage a été fait beaucoup plus tard que les zones privées, mais, en taux de complétude, on a dépassé la zone privée de Tours et les zones d'initiatives privées que sont le reste de l'agglomération de Tours, et une partie des agglomérations de Blois, Romorantin et Vendôme.

Régis SOYER estime qu'il y a un problème de process quand des demandes de fibre sont faites. En effet, cela fait deux fois qu'il y a un problème de ce type au sein de la communauté de communes, une fois à Nouan, et une fois à Souvigny. Quand les administrés demandent la fibre par téléphone, qu'ils appellent Orange, ou SFR, que les gens de Circet viennent et qu'il y a un vrai problème, après, il ne se passe plus rien. Comme par exemple rue de Paris à Nouan. J'ai demandé à la personne qui a appelé d'avoir des papiers pour

relancer via Romain GRIVEAU, mais il n'y a aucun papier. Quand la demande est faite par quelqu'un qui est abonné, par mail, cela se passe bien, mais pas pour les gens qui appellent. La maison est en vert, elle est toujours éligible, mais il faut faire un fonçage sous la Nationale 20, et par téléphone, ça fait deux fois que le processus s'arrête. Ce raccordement n'est pas considéré comme complexe. Tout a été envoyé à Romain GRIVEAU. Il a regardé, mais ça ne bascule pas. Donc, il faudrait trouver une espèce de système, à travers un mail à Val de Loire Fibre, par exemple. Ce n'est pas très fréquent, mais s'il n'y a pas un engagement ferme à travers un mail, le processus de raccordement complexe ne s'engage pas.

Olivier LEGROS indique que le Syndicat va traiter ce problème mais il semblerait que la responsabilité soit clairement celle de l'opérateur commercial.

Régis SOYER confirme ce point.

Olivier LEGROS : On va essayer de faire de la pédagogie vis-à-vis des personnes concernées, comme on le fait à chaque fois, mais on ne peut pas pallier en permanence les lacunes des opérateurs commerciaux. Normalement, dans un cas comme celui-là, quand on est dans le cas d'un raccordement complexe, la prise qui était en vert doit passer en jaune sur la carte d'éligibilité, et il doit y avoir un compte rendu d'intervention qui dit à Val de Loire Fibre « Je ne peux pas raccorder parce que je n'ai pas les infrastructures nécessaires. »

Régis SOYER : À mon avis, elle est toujours en vert. J'ai regardé la semaine dernière, elle était toujours en vert.

Olivier LEGROS indique que l'information peut être transmise à Orange parce qu'on a des contacts institutionnels, mais sur un cas comme celui-ci, le Syndicat ne devrait pas avoir à intervenir, à part pour expliquer pourquoi il s'agit d'un raccordement complexe et que cela va se débloquer bientôt et pour proposer un dispositif d'inclusion numérique, comme cela est fait à chaque fois. Mais il semblerait qu'il y ait un souci de formalisme.

Régis SOYER cherche à pallier ce dysfonctionnement.

La Présidente explique qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les FAI et le Syndicat. Régis Soyer a bien fait de partager ce sujet.

10h51 : départs de Philippe GOUET et Delphine BENNASSY

Alain PROT fait part de son inquiétude sur à la réception d'un courrier d'Orange indiquant la fin de la commercialisation de l'ADSL sur la commune au 1^{er} janvier 2026, puis la fin de l'ADSL en 2027.

Olivier LEGROS indique que ce point va être abordé d'ici quelques minutes.

Gaëtan GRÈVE précise que 2 600 raccordements complexes sont identifiés. Le cas présenté par Monsieur SOYER est symptomatique de ce que le Syndicat constate tous les jours : les nouveaux cas se bloquent et les demandeurs n'ont pas forcément de visibilité avec leurs opérateurs commerciaux. Donc, il y a cette solution transitoire depuis mai 2024 et qui fonctionne toujours. Chaque mois 20 à 30 situations remontées par les élus sont transmises à Val de Loire Fibre. Quelquefois, des personnes viennent directement au Syndicat, mais la plupart des cas sont appuyés par les élus. Lors de points mensuels avec Val de Loire Fibre, les cas particuliers sont abordés ainsi que la manière dont le dispositif est géré par le délégataire. Il y a des points de blocage difficiles dès lors que les travaux à réaliser dépassent le seuil des 5 000 €. Ces cas sont globalement mis en stand-by dans l'attente d'une solution pérenne de financement.

Le Syndicat traite aussi depuis peu les raccordements complexes multiples : il y a dans certains secteurs ruraux, et quelquefois même en zone urbaine, du cuivre en pleine terre sur toute une portion de voirie. La problématique de raccordement complexe se pose donc pour tous les foyers d'un quartier ou d'un lieu dit. Ces situations sont encore un peu difficiles à traiter par Val de Loire Fibre mais on espère que cela va évoluer rapidement.

Malgré ces difficultés, le constat est que Val de Loire Fibre traite tout de même bon nombre des dossiers soumis. 400 dossiers ont été transmis à Val de Loire Fibre. 200 sont terminés et une soixantaine sont en cours de réalisation. Le montant moyen est actuellement de 2 800 € supplémentaires par rapport au coût d'un raccordement classique, sur la base des travaux effectués. Mais, les travaux à plus de 5 000 € ne sont pas réalisés, donc, le coût moyen d'un raccordement complexe est en fait beaucoup plus important que cela. Val de Loire Fibre, à ce stade, a engagé plus d'un million d'euros. Pour les travaux à plus de 5 000 €, il y a aussi des recherches de solutions, puisqu'on a pas mal de réclamations quant à la pose de poteaux. Val de Loire Fibre étudie des solutions moins chères, pour faire le génie civil, mais qui restent trois ou quatre fois plus chères que des poteaux. Ce sont des situations difficiles, et il faut les gérer.

Le Syndicat a écrit à l'ARCEP début juillet pour évoquer le souhait d'évolution de l'offre de référence, pour faire un ajustement tarifaire. L'évolution proposée consiste à intégrer une composante raccordement complexe qui viendra faire une péréquation sur tous les abonnements et dégager une source de financement supplémentaire pour les raccordements complexes. Il y a encore des discussions au niveau national entre les acteurs, sur ce sujet, parce que c'est un problème national. Val de Loire Fibre continue aussi de négocier avec les opérateurs commerciaux. D'ailleurs, un point d'étape avec Val de Loire Fibre est prévu cet après-midi afin notamment d'en savoir un peu plus sur l'avancement.

La Présidente présente un courrier qui sera transmis prochainement à tous les EPCI. Ce courrier donnera le détail de ce qui reste à faire sur chaque commune, rappellera la démarche en cours sur les raccordements complexes, rappellera le mécanisme de l'inclusion numérique qui est maintenu. Il sera évoqué aussi la perspective de l'arrêt du cuivre et la vigilance que cela impose vis-à-vis de certains discours abusifs qui pourraient surgir de la part d'intervenants mal renseignés ou mal intentionnés. Ce courrier fera aussi un bilan financier. La participation publique est relativement faible. C'est un des points remarquables du projet par rapport à ceux d'autres territoires. Ce courrier réitérera enfin l'engagement que porte le Syndicat à raccorder tout le monde.

Alain PROT parlait il y a un instant de l'arrêt du cuivre : un focus va être fait sur ce sujet d'ici quelques minutes. La Présidente insiste sur le risque de démarches malveillantes voire d'arnaques autour de la fin de la commercialisation ou de l'arrêt du cuivre. Il faut être collectivement très vigilants et mettre en garde nos administrés et notamment les personnes vulnérables. Elle rappelle que l'équipe du SMO est toujours à l'écoute des maires. Il y a le numéro du standard, les numéros des chargés d'affaires et le nouveau formulaire « j'ai besoin d'aide » sur le site internet.

Gaëtan Grève va nous dire un mot sur la tempête qui a sévi fin juin du côté de Chambord.

Gaëtan GRÈVE rappelle que cet événement climatique, survenu fin juin du côté de Chambord, a eu un impact assez important sur le réseau fibre. Il a été demandé un premier retour à Val de Loire Fibre, et il y a le comité trimestriel prévu le 2 octobre. Le Syndicat espère avoir plus d'éléments pour pouvoir évoquer les pistes d'amélioration. Ce qu'il faut retenir, c'est que beaucoup de situations ont été corrigées rapidement, parfois de manière propre et définitive, mais parfois de manière provisoire, notamment quand le réseau aérien a été abimé. Les cas qui durent sont souvent liés à une intervention nécessaire d'Orange pour réparer ses poteaux. Cela représente 113 tickets sur les 321 tickets ouverts par les opérateurs commerciaux auprès de Val de Loire Fibre. Ce que l'on souhaite de la part de Val de Loire Fibre est d'avoir des pistes de réflexion pour améliorer encore ces délais ; 62 % de situations rétablies en quatre jours, cela reste correct,

mais il faut trouver des solutions vis-à-vis des appuis Orange. Est-ce que, dans les contrats qui lient Orange à Val de Loire Fibre, il y a des choses à étudier pour aller plus vite ou mettre par exemple des poteaux provisoires ? Il faut qu'ils étudient des solutions pour rétablir plus vite, parce qu'il y a des personnes qui sont restées deux mois en panne, ce qui n'est pas acceptable.

Olivier LEGROS ajoute qu'à travers de cet incident climatique particulier, qui a impacté fin juin un secteur assez large autour de Chambord, l'enjeu est d'élaborer un schéma de résilience. Le Syndicat vous le soumettra pour avis parce qu'il y a un budget derrière mais il faudra je crois y travailler. Il peut y avoir des subventions de la Banque des Territoires et le Syndicat va essayer d'aller les chercher, dans le montage du projet. L'idée est de faire réfléchir à l'organisation mise en place par le délégataire pour faire face à des incidents majeurs avec des impacts significatifs (par exemple, plusieurs jours d'indisponibilité de service, voire plusieurs semaines). L'exemple le plus frappant est ce qui s'est passé dans la vallée de la Roya il y a quelques années, dans les Alpes Maritimes, où la catastrophe a été telle que les axes routiers et les axes de télécommunications ont été profondément perturbés. L'idée est de voir comment on ferait face s'il y avait un incendie, des inondations, des tempêtes, ou des actes de vandalisme, tous les scénarios susceptibles d'impacter durablement et profondément les services offerts. L'idée est que le délégataire, plutôt que de faire de son mieux à chaque fois que ça arrive, ait réfléchi et élaboré des stratégies et des scénarios de rétablissement de service. Cet exemple du Grand Chambord est peut-être une manière de rentrer dans un nouveau projet particulier qu'on vous soumettra pour avis. Ces sujets seront plutôt étudiés en 2026.

Gaëtan GRÈVE explique que l'ARCEP, gendarme des télécoms, suit et publie un observatoire régulier sur la qualité des réseaux au niveau national. Un lien disponible dans la présentation permet d'accéder aux informations. Il y a deux indicateurs principaux.

Le premier est le taux de panne mensuel, un chiffre basé sur les mêmes observations pour tous les territoires et qui se base sur les chiffres fournis par les opérateurs commerciaux, car ce sont les opérateurs commerciaux qui transmettent les informations à l'ARCEP, ce ne sont pas des chiffres de Val de Loire Fibre. Ce taux mensuel est de 0,07 % pour Val de Loire Fibre, sur la période qui va jusqu'à mars 2025. Val de Loire Fibre se situe plutôt, avec Lumière, dans le peloton de tête.

Le deuxième indicateur est le taux d'échec au raccordement. C'est aussi un indicateur important sur la qualité des réseaux. Pour Val de Loire Fibre, on est à 7,2 % sur la période, par rapport à 5 % l'année dernière. Il y a une augmentation, mais que j'analyse en lien avec notre forte proportion de raccordements complexes. On a 2 600 raccordements complexes sur nos deux départements. On a échangé récemment avec nos collègues de l'Anjou, qui a aussi le groupe Lumière en délégataire sur leur territoire. Ils n'ont que 400 raccordements complexes. Il y a moins de câbles en pleine terre en Anjou. Ce taux d'échec, il faut le suivre également. Et puis, il y a des précautions d'interprétation car il y a parfois des signalements à tort par les opérateurs.

Un petit mot en lien avec Monsieur PROT et Santenay : Orange, début juillet, a partagé son projet de lot cinq pour l'extinction du cuivre, qui sera sûrement acté comme tel en fin d'année ou début d'année prochaine. On a publié une carte pour décrire le projet d'extinction du cuivre sur notre territoire. Les communes en rose sont celles qui ont une fermeture prévisionnelle au 30 novembre 2028, si le listing est confirmé. À cette date, on entrera vraiment dans une fermeture massive pour notre territoire. On avait seulement quelques communes pour les lots précédents. Pour répondre à Monsieur PROT, l'objectif est bien, avant cette date, d'avoir mis en place des processus de traitement de tous les raccordements complexes et de les avoir effectivement réalisés, pour que les foyers qui sont en ADSL ne se retrouvent pas sans rien. C'est bien l'objectif. Dans le traitement des situations, Val de Loire Fibre regarde aussi cet indicateur de fermeture du cuivre. Il y a quelques communes, une dizaine, qui sont prévues en fermeture le 31 janvier 2027. Ce seront nos premières. Cela arrive dans un peu plus d'un an, donc il y a une attention particulière pour traiter les difficultés sur ces communes.

La Présidente demande si la réponse convient à Alain Prot.



Alain PROT répond qu'en principe oui. Les poteaux en bois seront récupérés par Val de Loire Fibre quand le cuivre sera éteint ?

Gaëtan GRÈVE répond qu'à ce stade, Orange n'a pas émis le souhait de se séparer de l'infrastructure. Cela reste propriété d'Orange, avec des contrats entre Orange et Val de Loire Fibre pour l'utilisation de ces supports. D'ailleurs cela coûte cher. C'est un des postes de dépenses les plus importants pour le délégataire, parmi les charges d'exploitation, que de passer dans tous les fourreaux et sur tous les poteaux d'Orange. Cela représente pour Val de Loire Fibre 1 million d'euros par an.

La Présidente ajoute que pour Orange, cela fait vraiment partie de leur équilibre financier.

Gaëtan GRÈVE indique qu'à contrario, ils ont une obligation d'entretien.

La Présidente acquiesce.

Gaëtan GRÈVE indique que le Syndicat a bien conscience de l'état altéré de certains poteaux le long des routes, mais Orange doit les entretenir pour le réseau fibre.

L'État va tester pendant un an et demi à deux ans un dispositif pour aider les foyers à faire des travaux sur le domaine privé en cas de raccordement complexe. Sur le domaine public, les travaux sont à la charge de Val de Loire Fibre, mais, quelquefois, il y a des travaux sur le domaine privé, et pour certains foyers il est difficile de financer les travaux nécessaires. C'est assez limité pour le moment, en termes de périmètre, car ce sont les communes où le réseau s'arrête en janvier 2027. C'est le fameux lot trois. Il y a des aides qui sont liées à des critères sociaux, au montant du quotient familial, et il y a différentes tranches, 400, 800 ou 1 200 € par foyer en fonction de la complexité des travaux. C'est paru au Journal Officiel ce matin. Le Syndicat aura un peu plus d'informations prochainement sur la partie opérationnelle. Je pense qu'il y aura un guichet, et ce seront probablement les opérateurs commerciaux qui géreront directement ce dispositif.

Ensuite, il y a une description financière. Le Syndicat a versé, à date, 37 millions d'euros à Val de Loire Fibre sur les 52 millions prévus. Donc, il reste 15 millions d'euros à verser, dont une majeure partie liée au déploiement, puisqu'on est toujours en phase de réception des dossiers des ouvrages exécutés et d'analyse de ces dossiers. Le Syndicat émet des réserves, quand ils ne sont pas complets ou quand ils ne sont pas conformes. Tant qu'ils ne nous auront pas tout transmis, on ne versera pas le solde. La page suivante matérialise les demandes de subventions auprès de l'État, puisque vous savez qu'un montant important va être perçu au titre du FSN. À date le Syndicat a perçu 90 % des subventions prévues, donc, il reste 3 millions et demi à percevoir et la demande sera probablement faite l'année prochaine.

Point WiFi

Aurélie BOISSIER indique qu'il n'y a pas grand-chose à signaler puisque le dispositif WiFi touristique est éteint, donc le Syndicat est plutôt en train de finir de déployer sur les communes, pour les sites dits "territoriaux". Il y a encore quelques déploiements qui se déroulent sur les deux départements. Le nombre de bornes et le nombre de sites équipés évoluent assez peu.

Concernant le WiFi événementiel, le Syndicat a couvert différents événements, notamment en septembre : Nuits de Sologne, dont c'était la dernière édition, sur Lamotte-Beuvron, et une collaboration intéressante avec Chambord sur le Monumental Tour, qui a eu lieu ce week-end. Il s'agit d'un événement de projection laser et images sur le château, avec de la musique électronique. Le Syndicat a proposé un WiFi destiné au public, notamment aux influenceurs qui étaient là.

La Présidente espère que ces partenaires vont relayer ce dispositif dans leur communication.

Aurélie BOISSIER note que cela renforce la collaboration avec Chambord. Le Syndicat a déployé du WiFi classique sur le site et puis il y a quelques échanges sur le Smart.

La Présidente informe les élus que le prochain bureau se tiendra à Blois le 8 décembre à 14h00. Le dernier conseil syndical de l'année se tiendra le mercredi 17 décembre à 9h30 à Tours. La CCF se tiendra à Blois, le 1^{er} décembre à 14h, et le CCSPL le 1^{er} décembre, dans la continuité, à 15h. Et l'événement qu'il ne faut pas manquer, c'est notre RETEX Smart, le 5 novembre au matin, à Blois, à la Cité du Numérique.

La Présidente demande si quelqu'un veut intervenir puis souhaite une très belle fin de journée et réitère ses excuses pour être présente en visio. Elle promet qu'elle sera présente la prochaine fois.

La Présidente clôture la séance à 11h30.

La Présidente,
Sylvie GINER

Le secrétaire de séance,
Philippe GOUET



